

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017

Le cinq avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

**Date de convocation : 29 mars 2017**

**Nombre de conseillers : 15**

**Nombre de présents : 11**

**Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3**

**Nombre de votants : 14**

**Etaient présents :**

**M. DUMONTEUIL, Maire,**

**Mme CAMUT, M. GADRAT, Mme GUILLOT, M. CHARIOL, Adjoints.**

**M. BONNEFON, M. DEFRANCE, M. RIPES, Mme SAINTE-LUCE, Mme TRIBEAUDEAU, M. COURREAUD (arrivé après l'approbation du PV du 8 mars 2017)**

**Absents ayant donné procuration :**

**Mme XANS ayant donné pouvoir à M. DUMONTEUIL**

**M. DEBART ayant donné pouvoir à M. CHARIOL**

**Mme CHARVET ayant donné pouvoir à Mme CAMUT**

**Absent : M. BATLO,**

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.**

**M. CHARIOL est désigné secrétaire de séance.**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2017**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa précédente séance et en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 8 mars 2017.

*Monsieur Courreaud rejoint la séance*

**Compte administratif 2016**

Monsieur le Maire se retire de la séance afin de laisser le Conseil Municipal délibérer.

Monsieur CHARIOL, adjoint délégué aux finances, procède à la présentation du compte administratif 2016 de la Commune qui a été étudié en commission des finances les 7 février et 29 mars 2017.

Ce compte administratif se décline ainsi que suit :

## **Section de fonctionnement**

Recettes budgétisées en 2016	1 752 842,00 €
Recettes réalisées en 2016	1 475 795,88 €
Dépenses budgétisées en 2016	1 752 842,00 €
Dépenses réalisées en 2016	1 037 667,14 €
Résultat de l'exercice 2016	438 128,74 €

Résultat 2015 reporté	388 699,81 €
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2016</b>	<b>826 828,55 €</b>

### **Section d'investissement**

Recettes budgétisées en 2016	1 076 810,00 €
Recettes réalisées en 2016	444 289,34 €

Dépenses budgétisées en 2016	1 076 810,00 €
Dépenses réalisées en 2016	761 287,81 €

Résultat de l'exercice 2016	-316 998,47 €
Résultat 2015 reporté	-155 618,30 €
Résultat de clôture 2016	-472 616,77 €

Recettes d'investissement : Restes à réaliser 2016 :	300 575,09 €
Dépenses d'investissement : Restes à réaliser 2016	130 630,10 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2016 :	169 944,99 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (M. le Maire, qui s'est retiré, ne participe au vote ni en son nom, ni en celui de Mme Xans, dont il a reçu pouvoir), le compte administratif 2016 de la commune.

*Monsieur le Maire rejoint la séance*

### **Compte de gestion 2016**

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur les comptes arrêtés par Monsieur le Trésorier, strictement identiques à la comptabilité communale et qui se déclinent ainsi en ce qui concerne l'exécution budgétaire 2016 :

### **Section de fonctionnement**

Recettes budgétisées en 2016	1 752 842,00 €
Recettes réalisées en 2016	1 475 795,88 €

Dépenses budgétisées en 2016	1 752 842,00 €
Dépenses réalisées en 2016	1 037 667,14 €

Résultat de l'exercice 2016	438 128,74 €
Résultat 2015 reporté	388 699,81 €
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2016</b>	<b>826 828,55 €</b>

### **Section d'investissement**

Recettes budgétisées en 2016	1 076 810,00 €
Recettes réalisées en 2016	444 289,34 €

Dépenses budgétisées en 2016	1 076 810,00 €
Dépenses réalisées en 2016	761 287,81 €

Résultat de l'exercice 2016	-316 998,47 €
Résultat 2015 reporté	-155 618,30 €
Résultat de clôture 2016	-472 616,77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2016 de la commune.

### **Affectation du résultat 2016**

L'affectation du résultat suivante, présentée en commission des finances du 29 mars 2017, est proposée à l'approbation du Conseil Municipal :

#### **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice 2016	438 128,74 €
Résultat 2015 reporté (ligne 002 du CA)	388 699,81 €
Résultat de clôture 2016 - Excédent	826 828,55 €

#### **Besoin réel de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice 2016	-316 998,47 €
Résultat 2015 reporté	-155 618,30 €
Résultat de clôture 2016	-472 616,77 €

Recettes : Restes à réaliser 2016 :	300 575,09 €
Dépenses : Restes à réaliser 2016 :	130 630,10 €
Solde des restes à réaliser :	169 944,99 €

<b><u>Besoin réel de financement (D001)</u></b>	<b>-302 671,78 €</b>
---	----------------------

#### **affectation de la section de fonctionnement**

En couverture du besoin réel de la SI (R 1068)	500 000,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	326 828,55 €

#### **Transcription budgétaire**

Fonctionnement R002	326 828,55 €
Investissement D001	-472 616,77 €
Investissement R1068	500 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'affectation du résultat 2016 présentée ci-dessus.

### **Taxes locales 2017**

Lors de la réunion de la commission des finances du 29 mars 2017, une augmentation de 1% sans variation différenciée a été décidée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les taux d'imposition suivants, pour les taxes locales 2017,

<b>TH</b>	13,30 %
<b>TFB</b>	25,70 %
<b>TFnB</b>	56,59 %

### **Subventions 2017 aux associations de Saint Sulpice de Faleyrens**

La commission Vie Associative s'est réunie le 21 mars 2017 afin d'examiner les dossiers de demandes de subventions présentées par les associations de la Commune.

Les propositions suivantes sont proposées à la validation du Conseil Municipal, après avoir été présentées en commission des finances le 29 mars 2017 :

<b>ATELIER DE PATCHWORK</b>	<b>100 €</b>
<b>ACCA</b>	<b>2 500 €</b>
<b>DANSE PLAISIR SPECTACLE</b>	<b>1 000 €</b>
<b>FAMILLES RURALES</b>	<b>1 000 €</b>
<b>COMITE DES FETES</b>	<b>1 500 €</b>
<b>ETOILE D'ARGENT</b>	<b>1 000 €</b>
<b>GYMNASTIQUE -VOLONTAIRE</b>	<b>1 000 €</b>
<b>ST SULPICE JEUNESSE FOOT</b>	<b>2 500 €</b>
<b>TENNIS CLUB</b>	<b>1 100 €</b>
<b>UNC</b>	<b>500 €</b>
<b>UNISSON DES POLYSSONS</b>	<b>6 000 €</b>
<b>APERPI</b>	<b>150 €</b>
<b>CLUB BOULISTE</b>	<b>500 €</b>
<b>AD ASTRA</b>	<b>2 500 €</b>
<b>SANDA BOXING CLUB</b>	<b>1 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 350 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, l'attribution des subventions telle que proposée par la commission, sauf pour les associations suivantes :  
 AD ASTRA : 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Mme Tribaudeau, Présidente de l'association)  
 DPS : 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Dumonteuil, membre du bureau de l'association))  
 UNC : 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Gadrat, Président de l'association)

### **Autres subventions 2017**

La commission Vie Associative s'est réunie le 21 mars 2017 afin d'examiner les dossiers de demandes de subventions présentées par les associations de la Commune et par d'autres associations extérieures.

Les propositions suivantes sont proposées à la validation du Conseil Municipal, après avoir été présentées en commission des finances le 29 mars 2017 :

Club des collectionneurs	200,00 €
JSP Branne St Emilion	100,00 €
Associations des commerçants de Saint Sulpice de Faleyrens	1 000,00 €

Juridiction de St Emilion (4€/habitant)	6 224,00 €
Servir l'abeille	150,00 €
Compagnons Mongolie 2017	200,00 €
<b>Total</b>	<b>7 874,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, l'attribution des subventions ci-dessus, telle que proposée par la commission

### **Reversement des cotisations du SDIS de 2014 à 2016 par la CDC du Grand Saint Emilionnais**

Lors du travail préparatoire pour la CLECT et la commission des finances, la CDC du Grand Saint Emilionnais a relevé une erreur dans le calcul du montant des attributions de compensation des Communes membres. En effet, dès 2014, la cotisation au SDIS aurait dû être rajoutée aux AC car les communes payaient directement cette cotisation. Or ce calcul n'a pas été effectué. De ce fait, la CDC doit rembourser, en recette exceptionnelle, le montant du SDIS de 2014 à 2016 (sur la base du montant de la cotisation de 2014).

Par conséquent, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour accepter en recette exceptionnelle la somme de 86 425,95 € au titre du reversement des cotisations SDIS de 2014 à 2016, versée par la CDC du Grand Saint Emilionnais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le reversement d'une recette exceptionnelle de 86 425,95 € par la CDC du Grand Saint Emilionnais, en régularisation des cotisations versées au SDIS.

### **Budget 2017**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le projet de budget 2017 dont les axes ont été travaillés en commission des finances des 7 février et 29 mars 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Courraud), le budget 2017 qui s'équilibre ainsi

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 683 834,00 €</b>	<b>1 683 834,00 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>1 810 675,00 €</b>	<b>1 810 675,00 €</b>

### **Renouvellement d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.**

Par délibération en date du 29 mars 2016, le Conseil Municipal avait accepté de créer un emploi dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour une durée de un an, renouvelable une fois, à partir du 15 avril 2016, et pour une durée hebdomadaire annualisée de 20 h 00.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat pour une durée d'un an, à compter du 15 avril 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la prolongation de ce contrat pour une durée d'une année.

**Service civique** : dans l'attente de plus amples informations, le Conseil Municipal demande un report de

la délibération à sa prochaine séance.

### **Indemnité de fonction des élus**

Depuis début 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction (de 1015 à 1022) et de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique (de 0.6% au 1er février 2017).

Pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015, ce qui est le cas de la délibération du 29 mars 2014 fixant les indemnités de fonctions des élus de Saint Sulpice de Faleyrens, une nouvelle délibération est nécessaire. Il est conseillé de viser l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision car l'indice 1022 deviendra l'indice 1028 en janvier 2018.

Le Conseil Municipal est appelé à valider cette modification de la rédaction de la délibération du 29 mars 2014, les taux demeurant inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, dit, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, que les indemnités de fonction des élus sont désormais basées sur l'indice brut terminal de la fonction publique et que les taux fixés par la délibération du 29 mars 2014 sont inchangés.

### **Consultation pour la maîtrise d'œuvre pour l'extension du cabinet de kinésithérapie**

M. le Maire sollicite l'autorisation de lancer la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre pour l'extension du cabinet de kinésithérapie. Il s'agit de créer un espace de soin supplémentaire d'environ 100 m<sup>2</sup> ; les travaux sont évalués à au moins 100 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le lancement de cette procédure et autorise M. le Maire à prendre toute décision afférente.

### **Consultation pour l'achat d'une balayeuse de rue**

M. Le Maire sollicite l'autorisation de lancer la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre pour l'achat d'une balayeuse de rue neuve ou d'occasion. Le budget alloué à cette acquisition est de 35 000 € HT.

Le service technique communal est chargé de rédiger un cahier des charges pour une consultation au plus proche des besoins communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Courreaud), le lancement de cette procédure et autorise M. le Maire à prendre toute décision afférente.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Le point est fait sur les permanences des bureaux de vote pour les élections présidentielles.

Il est décidé que la Commission information/communication se réunira le 10 avril 2017 à 10 h 00 pour la relecture du bulletin municipal à paraître.

M. le Maire indique que la Trésorerie s'élève à 563 629 €.

Il rappelle que le 20<sup>e</sup> anniversaire des rassemblements des Saint Sulpice de France aura lieu à Saint Sulpice et Cameyrac le 20 et 21 mai 2017.

Un bus numérique, visant à former les Séniors aux nouvelles technologies de l'informatique et de l'Internet, séjournera dans la commune du 15 au 17 mai 2017. Les administrés recevront une information sur ce thème.

M. le Maire informe ses collègues que le 18 juin correspond à un jour d'élection cette année et propose de ne pas organiser de cérémonie cette année. Le Conseil Municipal valide cette proposition mais refuse celle de ne plus l'organiser les années suivantes.

M. le Maire donne lecture du courrier de remerciement de M. Garraud et une rencontre avec M. Pouvreau est fixée pour le 20 avril à 18 h 00.

Une commission urbanisme est planifiée pour le mardi 12 avril à 18 h 00.

Sous réserve de l'ordre du jour, la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 4 mai 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.